

SECTEUR 5. RUE DES ÉCOLES



À proximité immédiate du centre-ville, le site vise à accueillir moins d'une vingtaine de nouvelles habitations. La proximité des services et des équipements doit être prise en compte dans la programmation urbaine. À ce titre, une offre de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie peut être intégrée dans le programme. Une mixité de fonction, avec l'installation de bureaux, commerces ou services, est possible.

La partie est du site doit être préservée de toute urbanisation, compte tenu de la zone humide identifiée.

L'accès au site doit être prévu par le sud-ouest et l'aire de stationnement le long de la rue des Écoles. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

<b>Superficie :</b>	0,91 hectare		
<b>Répartition :</b>			
80%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	<b>20%</b>	<b>Naturel</b>
<b>Densité :</b>	25 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	18		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	3		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		